

REGLEMENT DE LA COURSE TOP RUN

• PRESENTATION

La course se déroulera le dimanche 01 octobre 2017 sur le site de "Cap Découverte" (81450) Le Garric. Elle est organisée par la MJC d'Orban en collaboration avec la MJC de Labastide Gabausse et l'association Zomb'in 65.

L'épreuve TopRun 2017 est un parcours du combattant chronométré de 5km avec des sections boueuses parfois profondes, et 41 obstacles. Les participants seront amenés à grimper, ramper, sauter, courir, et nager... Cette compétition est ouverte à partir de l'âge de 10 ans avec autorisation parentale pour les mineurs.

• CATEGORIES

- "Junior" de 10 ans à 15 ans, (circuit de 2,5 Km)

La date de naissance au jour de l'événement est prise en compte.

- " Junior accompagné" de 10 ans à 15 ans avec parents ou tuteurs, (circuit de 2,5 Km)

- "5 km" (+16 ans)

- "10km" (+16 ans)

- "5 km - Expert " (+18 ans), titulaire de licence sportive, ou appartenance à l'armée, pompier, police, gendarmerie.

- "10km - Expert" (+18 ans) , titulaire de licence sportive, ou appartenance à l'armée, pompier, police, gendarmerie.

La catégorie "Expert" porte bien son nom, ne vous y aventurez pas si vous n'êtes pas un sportif aguerri aux courses d'obstacles particulièrement relevées.

• INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en ligne à partir du site www.top-run.fr jusqu'au 29/09/17. Vous pouvez vous inscrire pour courir seul ou par équipe de 3, 4, ou 5 personnes.

Tarif en ligne jusqu'au 28 septembre

- Junior: 8€, adulte ou tuteur accompagnant: 15€

- 5/10km et Expert: 20€

- Etudiant: 15€

- Tarif groupe +16 ans, (+ 10 personnes) sur le 5km/10km et Expert: 15€

- Tarif groupe étudiant (+ 25 personnes): 10€

Tarif le jour de la course dans la limite des places disponibles:

- Junior: 10€, adulte ou tuteur accompagnant: 25€

- 5/10km et Expert, étudiant : 25€

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur l'épreuve.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif. Aucun changement ne pourra être fait.

• **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 10 ans minimum à condition :

- D'être titulaire d'une licence 2015/2016 délivrée par l'une des fédérations listées en annexe 1 et portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de sa discipline en compétition; ou
- Ou De présenter un certificat médical datant de moins d'un 1 an établi par un médecin habilité (si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue française, anglaise, espagnole, italienne, allemande, portugaise, daté, signé et permettre l'authentification du médecin) de non contre-indication à la pratique d'un des sports listés en annexe 1. Un certificat médical type est disponible sur le site internet de l'épreuve : www.top-run.fr

Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.

- Les personnes mineures devront fournir une attestation des parents ou des représentants légaux pour pouvoir participer à la course
- Tous les coureurs doivent écrire au dos de leur certificat médical:
« *Je suis apte à traverser à la nage un bassin de 25 m et j'atteste avoir pris connaissance du règlement.* » suivi de la dates et de la signature

La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

• **HORAIRES DE COURSE**

10h - Départ "Junior" et "Junior accompagné" (boucle de 2,5 km)

11h - Départ 5km et "5km Expert"

14h - Départ 10 km et "10km Expert"

Tous les concurrents doivent se présenter à l'engagement 1 heure avant le départ de leur catégorie.

- **IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS**

Au moment de la confirmation de leur inscription ou lors de la présentation des participants le jour de la course, ces derniers se verront attribuer un numéro permettant de les identifier sur le parcours.

- **PARCOURS**

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site www.top-run.fr

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles. Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Les obstacles électrifiés sont déconseillés aux personnes cardiaques. Ils pourront être évités volontairement.

Les obstacles traversant des espaces confinés sont déconseillés aux personnes asthmatiques et/ou claustrophobes.

- **TENUES**

Collant ou survêtement et gants pour le franchissement d'obstacles sont vivement conseillés. Le port de bijoux est vivement déconseillé. Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

- **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Les poubelles à disposition devront être impérativement utilisées par les participants.

- **SANCTIONS**

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Non respect du règlement

- **SÉCURITÉ**

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

- **ASSURANCE**

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Tous les participants à l'épreuve, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard le jour de l'Epreuve, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, en fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance.

- **ABANDONS**

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner, il doit, dans la mesure du possible, abandonner au niveau de l'un des obstacles et le signaler à une personne présente. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste qui signalera son abandon à l'organisateur.

- **MODIFICATION - ANNULATION DE L'EPREUVE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler.

- **UTILISATION D'IMAGE**

Par sa participation à la course, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droits) à utiliser ou à faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

- **CNIL**

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et numéro de dossard.

- **LOI APPLICABLE - LITIGE**

Le présent règlement est régi par le droit français.

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et, adressée au siège de la MJC d'ORBAN (voir coordonnées sur le site www.top-run.fr), dans un délai de 5 (cinq) jours après la course. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

ANNEXE 1

Listes des sports concernés à l'article « CONDITIONS DE PARTICIPATION »

Sports olympiques impliquant un effort longue durée :

Athlétisme, Aviron, Badminton, Baseball, Basket-Ball, Boxe, Canoë-Kayak, Cyclisme, Football, Gymnastique, Haltérophilie, Hand-Ball, Hockey, Judo, Lutte, Natation, Soft Ball, Taekwondo, Tennis, Triathlon